

DÉLIBÉRATION N° 2024-16-12-01

Conseil Municipal du
16 décembre 2024

Convocation du
10 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée dix décembre 2024 et transmise par voie électronique dix décembre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, BONNE Christian, AMONDARAIN Ana, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHARROUSSE Liliane, LOPES Claire, et TRAISSAC Malika

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR/PROCURATION : MENVIELLE François a donné procuration à CLAVERIE Élise.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS

OBJET : Rénovation de l'éclairage Public

Dans le cadre de la 2^e phase de modernisation de l'éclairage public, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal envisagent d'équiper les points lumineux fonctionnant actuellement avec des ampoules SODIUM par des LED, pour l'ensemble des points d'éclairage de la commune.

Cela permettra de réaliser de substantielles économies d'énergie pour le budget de la commune et contribuer à la protection de la planète.

Il a été donc convenu le principe suivant :

- Tous les points situés sur les rues qui seront éteintes la nuit de 23h au lendemain 6 heures, les lampadaires seront équipés d'ampoules LED. Il s'agit de 108 points lumineux.
Tous les points situés sur les rues qui resteront allumées toute la nuit, les optiques avec ampoules SODIUM seront remplacés par des optiques LED équipés de modules permettant ainsi une diminution de l'intensité lumineuse de 23h au lendemain 6 heures. Il s'agit de 22 points lumineux + 5 rétrofits (lanternes autour de la mairie).
La commune souhaite également équiper chaque lampadaire munis de ces optiques LED de parafoudres et de systèmes de protection pour se mettre en conformité avec la législation actuelle.
- Concernant les 35 lampadaires situés le long de la RD9, déjà équipés d'optiques LED, la commune est dans l'attente d'un chiffrage par TE64 pour intégrer les protections nécessaires (parafoudres et systèmes de protection) ainsi que les modules permettant la diminution de l'intensité lumineuse de 23h au lendemain 6 heures.
- Considérant l'opportunité de bénéficier de certificat d'économie d'énergie CEE pour la réalisation des 22 points lumineux, il convient de solliciter TE64 pour en faire la demande avant le 31 Décembre, date limite d'obtention des aides, avant une diminution conséquente des CEE en 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
A la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire,**

DÉCIDE d'approuver ce projet de rénovation de l'éclairage public

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 064-216402206-20241216-D2024_12_16_01-DE

S²LOW

CHARGE Monsieur le Maire :

- de transmettre le dossier, ces pièces annexes et à signer tout ce projet.

- de solliciter TE64 pour l'obtention des CEE.

PRÉCISE que le financement de cette opération sera réalisé, sur fonds libres et sera inscrit au budget 2025.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Philippe SANSAMAT.



La secrétaire de séance
Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS